NOUVELLES DU CERCLE



Comité:

Présidente:

Yvette Develey, 6c avenue de Thônex,1225 Chêne-Bourg Secrétaire:

Pierre-Yves Favez, ch. de Contigny 15, 1007 Lausanne Caissier:

Frédéric R. Rohner, Le Clos de Lucens, 1442 Montagny/Yverdon *Rédacteur du bulletin:*

Gilbert Marion, 1543 Grandcour

Nouvelles du Cercle:

Roger Vittoz, 1063 Chapelle/Moudon

Responsable de l'antenne genevoise :

Yvette Develey, 6c avenue de Thônex,1225 Chêne-Bourg *Membres:*

Roger-Charles Logoz, Ave. Cécil, 1006 Lausanne Pierre-Yves Pièce, av. de la Gare 18, 1880 Bex

Cercle vaudois de généalogie Archives cantonales vaudoises Rue de la Mouline 32 1022 Chavannes/Renens CCP: 10-18540-0 http://www.ancetres.ch/

INFORMATIONS OFFICIELLES

Nouveaux membres

Le CVG a le plaisir d'accueillir les nouveaux adhérents suivants :

Mesdames et Messieurs

DESPONDS Liliane, Bocherex 15 CH 1820 TERRITET <u>liliane.desponds@bluewin.ch</u>
OERI-VON AUW Maryse, 20 Résidence de la Côte - 1110 MORGES
SERAFIN-CORNAZ Eliane, 364, route d'Hermance, 1247 ANIÈRES, <u>e.serafin@bluewin.ch</u>

COCHARD Daniel Louis, Avenue Floréal 3, 1006 LAUSANNE

DUCREST Roland, Bocherex 15, 1820 TERRITET, rolducrest@bluewin.ch

DONNET Jean-Paul, Route de Mareindeux 10, 1870 MONTHEY

ECHENARD Jacques, Route du Jorat 36, 1052 LE MONT-sur-LAUSANNE, jacques.echenard@bluewin.ch

HUTIN Michel, 76 rue de Carouge, 1205 GENEVE, tél. 022/321 5546 carouge76@cortex.ch

RICHARD Yves, Avenue de France 8, 1202 GENEVE <u>yvesrichard@mac.com</u>

SCHILT Jean-Jacques, Résidence Côte 10, 1110 MORGES

SIMOND Jacques-B. Chemin de Penguey 1 CH 1162 SAINT-PREX <u>jac-simond@bluewin.ch</u>

BOURQUI-CORNAZ Catherine et André, Chemin du Lusigny, 1261 LE VAUD, <u>cabo@swissonline.ch</u>

Rencontres de Genève

Reprise en 2003.

Site Internet

Vous pouvez obtenir toutes ces informations sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.ancetres.ch/

Activités et manifestations

- Congrès de Limoges : 9 au 11 mai 2003
- > Sortie de printemps : 29 mars, Musée Gruérien (éventuellement le 5 avril)
- > Sortie d'automne : à définir
- Lire en Fête à Crêt-Bérard les 1 et 2 novembre 2003
- Assemblée Générale : 29 novembre 2003

Stamm

- > 30 janvier 2003 : Salle de conférence/BCU/Dorigny 18h30 par Mme Jocelyne Hefti
- > 20 février 2003 :
- > 20 mars 2003 : à définir

Lettre ouverte

Merci Président!

Lors de l'Assemblée Générale du CERCLE VAUDOIS de GENEALOGIE, à Ollon, le 09-11-2002, l'émotion et la surprise m'ont empêché de vous remercier publiquement pour vos bons propos à mon égard. Je le regrette. Propos, toutefois, parfaitement exagérés. Je n'ai fait, pendant ces huit années, que ce que je devais faire ; c'est-à-dire la liaison avec CONNAISSANCE 3, l'Université du Troisième Age du canton de VAUD et le CERCLE VAUDOIS de GENEALOGIE.

Un peu d'histoire:

Peu de temps après la création de l'activité généalogie de C3, le 10-02-1995, le Président en place du CVG Frédéric RHONER m'a sollicité pour entrer au comité du CVG, dont j'étais un des nombreux membres fondateurs, afin d'assurer le lien entre les seniors de C3 et le Cercle. J'ai accepté avec enthousiasme.

Grâce à la bonne ambiance, le groupe d'activité de généalogie de C3 a bien fonctionné. Quelque 140 personnes ont participé pendant ces huit années à nos activités. Nous avons actuellement 60 membres inscrits, dont 40 participent plus ou moins régulièrement à nos séances mensuelles, chaque séance d'entraide réunissant 20 à 25 participants. Notre but essentiel étant l'aide de départ aux recherches généalogiques, Tous les retraités sont les bienvenus à nous rejoindre.

Je remercie mes collègues Raymond CAVIN, Daniel GOLLIEZ et Roger Charles LOGOZ pour leur aide efficace.

Je suis très heureux que Roger LOGOZ ait accepté de me remplacer au sein du Comité et lui souhaite pleine réussite.

Maurice Dougoud



QUESTIONS

181 - Jean Louis Chapuis, Valeyres sous Ursins

Je recherche surtout les parents de mon arrière grand-père: Jean Louis Chapuis, né en 1844 à Valeyres sous Ursins, aussi son mariage avec mon arrière grand-mère. *Evelyne Peacock*.

182 - Lucie Louise GEX, Lussy sur Morges

Gex Lucie Louise épouse Laurent (mon arrière-grand-mère maternelle) née le 23 novembre 1869 à Lussy, mariée le 29 décembre 1900 à Morges, décédée à Marseille en 1948, fille de Gex Jean Louis, agriculteur, et Perrin Françoise, épouse Gex. A priori, il n'y a que l'acte de naissance intégral de mon arrière-grand-mère Gex Lucie Louise épouse Laurent, que vous êtes peut-être en mesure de retrouver pour moi. *Valérie Salmon*.

183 - Henriette CROSET, Morges

Chercher: une naissance Croset Henriette née à Morges le 20.04.1845 et un décès CHULER Marguerite Suzanne le 18.02.1862. Gilles Parent

184 - FISCHER Rosalie Louise, Renens

Mon ancêtre s'appelait Rosalie Louise Fischer, née le 13.10.1872 à Renens. Le père était prénommé Louis François Henri originaire de Grossaffoltern (BE) mais baptisé à Prilly le 16.05.1851. Ses parents: Franz Samuel et G. S. Bonnet, (nom vaudois ?).

La mère Marie Lambert serait née à Crissier le 07.01.1846 (ses parents: Rod. et Mel. LAAB?).

Les parents se seraient mariés le 24.05.1870 à Prilly. Claudie Gratias-Schmidt

REPONSES

181 - Jean Louis Chapuis, Valeyres sous Ursins

ACV - Ed 67/1, page 309 - Registre des naissances de Gressy et Ursins

Chapuis Jean Louis fils de Jean Pierre et de Jeanne Françoise Buffat de Valleyres-sous-Ursins, y domiciliés, est né à Valleyres le seize novembre mil-huit-cent-quarante-cinq à une heure du soir.

Inscrit sur la déclaraton faite par le père âgé d'environ quarante-six ans. Le trente novembre mil-huit-cent-quarante-cinq.

Signé H. Combe, Pasteur remplaçant

Sur la déclaration de M. le pasteur Combe

Le quatre janvier mil-huit-cent quarante-six l'enfant d'autre part présenté par son père a été baptisé dans l'église d'Ursins.

Parrain: Louis Henry Marraine: Jenny Buffat

L'officier provisoire de l'état civil, Daniel Henrioud.

Relevé par PY Pièce - 23.12.2002

182 - Lucie Louise GEX, Lussy sur Morges

ACV - Ed 8/6, page 382 - Registre des mariages d'Aubonne

Dans l'Eglise d'Aubonne, le dix-sept juin mil-huit-cent cinquante-trois a été célébré le mariage promis entre

Jean Louis Gex, fils de David Gex, et de Henriette née Bernard, sa femme, de Saint-Prex, domicilié à Lussy, âgé de trente-quatre ans et un mois;

Et Marie-Françoise Perin, fille de Jean Gabriel Perrin et de Marie Bovet, de Saint-Prex, y domiciliée, âgée de vingt-quatre ans;

Témoins: Jaques Louis Girardet, de Penthalaz, domicilié à Saint-Prex; François Bertholet, d'Aubonne, y domicilié;

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu:

- 1. Des extraits des naissance des époux;
- 2. des certificats de publications des bans qui ont eu lieu, sans opposition, à Saint-Prex et à Lussy; enfin et au [pièce] des bans publiés à Lussy, du consentement du Pasteur de cette dernière Paroisse:

Lesquelles pièces restent demeurent déposées aux archives de la Cure d'Aubonne. Approuvé les mots Bernard, Saint-Prex, Paroisse et demeurent surchargés; le mot restent rayé nul et le mot déposées intercalé.

Rapin, officier de l'état civil.

Relevé par PY Pièce - 23.12.2002

ACV - Ed 77/2, page 7 - Registre des naissances de Lussy s/Morges

Gex Lucie Louise fille de Jean Louis Gex et de Marie Françoise née Perrin sa femme, de Saint-Prex, domiciliés à Lussy, est née à Lussy le vingt-trois novembre mil-huit-cent-soixante-neuf à sept heures du matin.

Inscrit sur la déclaration faite par le père âgé d'environ cinquante ans.

Le huit novembre mil-huit-cent-soixante-neuf. E. André Pasteur

Le vingt-huit août mil-huit-cent septante l'enfant d'autre part présenté par son père a été baptisé dans l'église de Lussy.

Parrain: -

Marraine: -

E. André Pasteur

Relevé par PY Pièce - 23.12.2002

183 - Henriette CROSET, Morges

ACV - Ed 86/6, page 168 - Registre des mariages de Morges

Le douziéme août mil-huit-cent-trente-six a été célébré le mariage promis entre

Henri Croset fils de Jean Croset et de Josephte née Matringe de Corsier, Canton de Genève, domicilié à Morges âgé de trente-deux ans

Et Jeanne Susanne Gibaud fille de Samuel Gibaud et de Jeanne née Vullierat sa femme, d'Apples, domiciliée à Morges, âgée de vingt-sept ans.

Témoins: Victor Gaudin, domicilié à Monnaz; Charles Bernard, Ministre du Saint Evangile, domicilié à Monnaz.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu:

- 1. des certificats de publication des bans de ce mariage dans les églises de Morges et d'Apples, sans opposition et avec l'autorisation du Département de Justice et Police de ce canton en date du 8 juillet 1836.
- 2. de la permission du Département de Justice et Police de ce canton de célébrer le mariage des susdits époux dans le canton de Vaud.
- 3. de l'acte de naissance de l'époux; les quelles pièces sont déposées aux Archives de la Cure, sous Nr. 22. année 1836.

L'acte de naissance et baptême de l'épouse se trouve dans les registres de la paroisse.

B. Gindroz Pasteur

Relevé par PY Pièce - 23.12.2002

ACV - Ed 86/3, page 34 - Registre des naissances de Morges

Croset Henriette fille de Henri et de Jeanne Susanne née Gibaud, sa femme, de Corsier, Canton de Genève, domiciliés à Morges, est née à Morges le dix-huit janvier mil-huit-cent-quarante-cinq à neuf heures du matin.

Inscrit sur la déclaration faite par le père âgé d'environ quarante et un ans.

Le trois février mil-huit-cent-quarante-cinq. B. Gindroz Pasteur.

Le vingt avril mil-huit-cent-quarante-cinq l'enfant d'autre part présenté par son père a été baptisé dans l'église de Morges.

Parrain: -

Marraine: -

B. Gindroz Pasteur.

Relevé par PY Pièce - 23.12.2002

184 - FISCHER Rosalie Louise, Renens

ACV - Ed 71/28, page 41 - Registre des mariages de Lausanne

Le quatorze octobre mil-huit-cent quarante quatre a été célébré le mariage promis entre:

Eugène Rodolph Lambert fils de George Lambert et de Anne née Bolle sa femme

d'Yverdon domicilié à Lausanne âgé de trente-huit ans Et Mélanie Laub fille de Jean Michel Laub et de Marianne née Goutknecht sa femme de Coinsins domiciliée à Lausanne âgée de vingt et un ans.

Témoins: Jean Michel Laub, Jean [Loever] domiciliés à Lausanne

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu des actes de naissance des époux, des bans publiés sans opposition à Lausanne, à Yverdon et à Vich, et du consentement donné à l'épouse mineure par son père, les pièces déposées aux Archives de la Cure. Chs Scholl, Pasteur

Relevé par PY Pièce - 23.12.2002

ACV - Ed 110/7, page 336 - Registre des mariages de Prilly

Le neuf juin mil-huit-cent-septante a été célébré le mariage promis entre:

Fischer Louis François Henri fils de François Samuel et de Louise Gabrielle Françoise née Bonnet , sa femme, d'Affoltern au Canton de Berne, domicilié à Prilly, âgé de dixhuit ans huit mois et vingt-un jours

Et Lambert Marie, fille de feu Eugène Rodolphe, et de feu Mélanie née Laub, sa femme, d'Yverdon, domiciliée à Prilly, âgée de vingt-quatre ans cinq mois et deux jours.

Témoins: Marc Emery, d'Etagnières, domicilié à Prilly; Abram Girardet, de Prilly, sonneur.

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu de l'acte de naissance de l'épouse, des bans publiés sans opposition dans les paroisses d'Yverdon et de Prilly, de l'autorisation du père de l'époux, et d'un permis du Département de Justice et Police en date du vingt-sept mai mil-huit-cent septante, attestant que le certificat de la publication des bans dans le lieu d'origine de l'époux est déposé dans les archives, avec une permission de mariage de la Direction de Justice et Police du Canton de Berne; lesquelles pièces sont déposées aux Archives de la Cure. Les registres de la paroisse font d'ailleurs foi que l'époux est né le dix-neuf septembre mil-huit-cent cinquante.

Benjamin Golliez, Pasteur.

Relevé par PY Pièce - 23.12.2002

COMPLEMENTS

Vivement intéressée par la lecture du **Bulletin généalogique vaudois** 1997 « Générations victimes de leur confession » et ayant découvert au cours de mes recherches familiales, dans les registres paroissiaux de Lucens-Curtilles-Lovatens une nomenclature des actions charitables de cette paroisse, j'ai pensé que ce modeste article pourrait intéresser certains.

Philippe Din, pasteur de la paroisse, située sur la route de Berne, a relevé, de 1709 à 1722, les libéralités faites avec « les revenus de l'hôpital de Lucens » (ACV EB 43/3).

L'étude de ce répertoire m'amène aux remarques suivantes:

- Les trois quarts des aumônes sont destinées à des réfugiés de passage et à des passants, un quart aux gens de la région soit 243 pour 68 autochtones.
- A cette époque, la vocation de l'hôpital était d'offrir gîte et assistance.
- > On a l'impression d'un flux migratoire allant du sud au nord, vers Berne et l'Allemagne.
- Certains, bénéficiaires sont nommément cités, la plupart simplement désignés comme réfugiés.
- Beaucoup sont munis « de bons témoignages », de « bons passeport » ou de « bonnes attestations », donc de recommandations de leur entourage précédant. La mention « pour aller faire abjuration à Berne » fait penser à un mot de passe, à un sésame ouvre-toi. Tous ces candidats à l'abjuration étaient-ils sincères ?
- Une petite communauté a été assez prospère et généreuse pour soutenir, certes ponctuellement, et porter secours dans leur détresse, à des centaines de personnes déplacées.
- Les réfugiés étaient surtout Français Savoie, Dauphiné, Cévennes, Bretagne, Languedoc, Vivarais , Italiens, Vaudois du Piémont, Hongrois, Espagnols, Anglais, Ecossais; il y a même eu deux prêtres grecs et un rabbin natif de Berlin.
- Le bon pasteur Din semble avoir été impressionné par la qualité de certains de ses obligés. Il cite avec déférence leur ancienne condition: « noble napolitain », « écuyer du duc de Mantoue », »dame françoise noble », Monsieur, Sieur ou capitaine, alors que ses concitoyens sont cités simplement par leur nom. Il note par exemple:

- 4. 8.1709. J'ai ordonné 3 baches à Mons. Foret de St-Anthoine cy devant prêtre et chanoine de St-Irénée de Lyon qui est muni de très bons témoignages et qui va en Angleterre pour y embrasser notre sainte religion.
- o 19.3.1712. 6 baches à Mons. Facherre d'Orange. Il a été obligé de demeurer icy quelques jours à cause de la grande quantité de neige qui est tombée ce jour; je luy ay encore ordonné le lendemain 3 baches.
- 25.12.1712. 3 baches au Sr François Dunant, prosélyte savoyard qui a participé ce matin à Courtilles et qui veut icy achever sa ratification de ce jour. Je l'ay examiné et ay trouvé que pour ne savoir pas lire, il est assez bien instruit.
- o 14. 4.1714. 10 cruches à Mr Jean Brimboeuf, orfaivre, réfugié de France pour la religion; est natif de Bordeau et va à Berne comme il paraît par son témoignage, pour y faire réparation de ce qu'il a succombé.
- o 6. 6. 1719. 4 baches à Jean Jaques Roux de Lucens.
- ➤Il y a dans cette cohorte des malades, des éclopés, beaucoup d'enfants, des veuves, des orphelins, des étudiants, des moines, des prosélytes. Certains sont à peine sortis des prisons de France, du couvent ou du séminaire, d'autres ont passé de longues années aux galères, ou étaient soldats.
- Les dons sont de l'ordre de 1 à 6 batz par personne ou par famille, souvent moins: 10 kreuzers.

En conclusion si, à Bex, les réfugiés étaient établis et vivaient avec la population locale, avec toutes les difficultés que cela comportait, l'Hôpital de Lucens a alloué ses secours à de très nombreux réfugiés et voyageurs que la religion surtout, et les rigueurs du temps, ont jetés sur les routes. La paroisse de Lucens-Curtilles n'a pas été un Refuge permanent, mais une étape où les voyageurs étaient accueillis charitablement.

Il m'a semblé que le Mémoire du pasteur Din apportait un éclairage supplémentaire sur cette période tourmentée.

Mai 1998 Nilda Giroud

ETAT CIVIL

Etat civil et Résolution de Moudon

Lors de l'assemblée générale de 2001, MM. Charles Logoz et Raymond Cavin présentaient une résolution visant à réduire les délais de confidentialité concernant la consultation des registres d'état civil (voir texte en annexe pour mémoire).

Cette résolution, dite de Moudon, ayant été acceptée, le comité se devait de prendre les actions nécessaires pour essayer de faire avancer ce dossier brûlant. Le soussigné a eu l'occasion de faire le point de la situation lors de l'assemblée générale 2002 à Ollon, mais il nous semble important, en ce début d'année, d'informer l'ensemble des membres du Cercle sur les démarches entreprises. Nous vous proposons donc le texte de cette communication.

Le 6 février 2002 nous avons fait part de cette résolution à tous les présidents et présidentes d'associations généalogiques de Suisse romande en les priant de prendre position. Seul l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie a répondu formellement qu'il appuyait cette démarche, ceci dans le courant du mois de juillet de cette année (la toute jeune Société genevoise de généalogie, fondée le 31.12.2001, n'avait pas été contactée à ce moment-là). De son côté le Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle a relayé l'information dans son bulletin généalogique No 37 (hiver 2002).

A cette même époque nous apprenions de source très bien informée, que de nouvelles directives concernant la consultation de l'état civil récent étaient sur le point d'être appliquées. Réagissant dans l'urgence, nous avons sollicité une entrevue avec les membres du Groupe romand de consultation en matière d'état civil, composé des inspecteurs cantonaux de l'état civil. Très rapidement, M. Pierre Schneider, inspecteur cantonal vaudois de l'état civil, nous a proposé un rendez-vous. Trois membres du comité se sont donc rendus le 5 mars à Yverdon pour exposer le point de vue de la communauté des généalogistes non professionnels, soit l'écrasante majorité des généalogistes dans ce pays. Au vu de la tournure favorable de l'entretien, très cordial il faut le souligner, et suite à la demande de M. Schneider désirant avoir un panorama aussi complet que possible de la scène généalogique romande, nous nous sommes engagé à collecter les informations de base auprès de toutes les associations généalogiques francophones.

Sans attendre le résultat de cette collecte, soit dix jours plus tard, M. Maurice Frainier, chef de la surveillance de l'état civil neuchâtelois, nous informait, au nom du Groupe romand de consultation en matière d'état civil, que cinq membres par association cantonale de généalogie au maximum pourraient obtenir une autorisation de consultation pour des recherches liées à un mandat. Le type même de l'autorisation délivrée à un professionnel. Inutile de dire que le comité a sorti quelques bouteilles de Champagne, vaudois bien entendu, pour fêter cette très bonne nouvelle. Du côté des professionnels la déception fut largement perceptible, les couloirs des Archives cantonales vaudoises où se trouvaient votre serviteur et son homonyme, résonnent encore d'un long téléphone de la présidente de la société de généalogie internationale

basée sur la Riviera vaudoise.... Une forme de monopole, recherché ou espéré, venait ainsi de s'évanouir subitement!

Seules deux associations, celle de Neuchâtel et celle de Fribourg, n'ont pas répondu au questionnaire destiné à M. Pierre Schneider. Toutes les autres, ainsi que la Société suisse d'études généalogiques par l'intermédiaire de son président, M. Heinz Ochsner, ont soutenu notre initiative. Je les remercie donc chaleureusement pour les encouragements qu'ils nous ont prodigués tout au long de cette démarche bien loin de nos préoccupations généalogiques habituelles!

Après cette action, il était difficile, on le comprendra aisément, de reprendre le combat pour faire aboutir la résolution de Moudon. La faible mobilisation des associations pour cette cause, le fait que la Société suisse d'études généalogiques ne soit plus une association faîtière et de nombreux problèmes concernant la consultation de l'état civil en Suisse alémanique ont conduit le comité à mettre en veilleuse ce projet. Certains seront peut-être déçus de ce choix, mais il semblait impératif de ne pas mettre en péril le récent acquis.

Le comité suit avec une attention toute particulière l'évolution de ce dossier et s'informe directement auprès des autorités compétentes des mesures en cours d'élaboration ou à venir. Il va sans dire que nous vous tiendrons informé de toute velléité de la part des professionnels visant à restreindre l'accès aux registres de l'état civil récent. La mention d'un brevet fédéral de généalogiste figure du reste toujours dans le règlement de leur chambre, mais aucun projet de ce genre n'est pour l'instant à l'ordre du jour du côté de l'Office fédéral de l'Etat civil, ni de celui de l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT). Il a également été abandonné par la Société suisse d'études généalogiques.

Il serait dangereux de laisser un petit groupuscule, animé principalement par des motivations pécuniaires, s'emparer de l'état civil. Les associations de leur côté doivent également fixer certaines règles pour éviter tout dérapage, situation qui profiterait bien entendu aux professionnels. Par sa décision le Groupe romand de consultation en matière d'état civil a reconnu le sérieux du travail fourni par les associations généalogiques de notre région. Il suffit de constater la qualité des différentes publications de chaque société ou de relever la diversité des travaux, souvent importants, de nos membres. Veillons donc à travailler ensemble afin de préserver un espace de liberté, nécessaire à tout généalogiste.

Pierre-Yves Pièce, 9 novembre 2002

Avec la mise en service d'Infostar (gestion informatisée de l'état civil suisse) l'OFEC sera compétente pour toutes les autorisations. La demande des cantons romands figure cependant parmi les questions ouvertes, en particulier celles qui touchent la divulgation des données à des fins de recherche, comme ne témoigne un document émis à l'occasion du séminaire des 7 et 8 novembre 2002 organisé pour les autorités de surveillance de l'état civil (document disponible sur le site Internet de l'OFEC).

Plusieurs liens Internet sont disponibles sur la page *Etat civil* du site <u>www.ancetres.ch</u>, www.ancetres.chwww.ancetres.chwww.ancetres.chwww.ancetres.chwww.ancetres.chwww.ancetres.chwww.ancetres.chwww.ancetres.ch<a href="http://ww

Annexes:

Résolution présentée à l'assemblée générale à Moudon le 24 novembre 2001 par MM. Roger-Charles Logoz et Raymond L. Cavin, membres

Les membres du Cercle vaudois de généalogie réunis en assemblée générale annuelle le 24 novembre 2001 demandent au Comité du Cercle d'intervenir pour que dans des délais assez brefs la réserve de confidentialité soit reportée de 1875 à 1900, autorisant donc désormais la consultation libre de l'Etat civil pour la période 1875-1900, ce que la loi autorise formellement.

Le vœu est émis que des considérations matérielles tel le transfert de documents n'influencent pas le principe même.

Les intervenants proposent que la Résolution une fois admise devienne celle du Cercle vaudois de généalogie.

En cas d'adoption, les intervenants proposent que le Comité du Cercle informe de cette décision les associations sœurs de Romandie, de Suisse alémanique et du Tessin ainsi que la Société suisse de généalogie.

Spécimen d'autorisation proposé par le Groupe Romand de Consultation en matière de formation d'état civil (GRC).

AUTORISATION

(Article 29a, 2e alinéa, OEC)

Monsieur

est autorisé à obtenir des renseignements tirés des registres de l'état civil pour des recherches généalogiques à titre privé.

Motif: Recherches généalogiques sur la famille

Validité: Valable une année dès ce jour

(Sur requête, renouvellement annuel gratuit limité à deux ans)

Cette autorisation est valable sur l'ensemble du territoire des cantons de

Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud.

Lieu, le 5 mars 2002 Emolument: 100.- (payé)

Signature

Conditions liées à la divulgation de données personnelles

L'officier de l'état civil procède aux recherches nécessaires en faveur de la personne bénéficiaire de la présente autorisation. il est rémunéré conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les émoluments.

Les renseignements ne se limitent qu'aux inscriptions qui servent au travail de recherches et qui concernent uniquement des personnes décédées.

Les renseignements concernant des personnes vivantes ne sont divulguées qu'avec leur consentement.

Ils sont délivrés sous forme d'extraits, de certificats ou d'attestations contre paiement de l'émolument dû.

Le détenteur de l'autorisation n'a pas accès direct aux registres.

Le jour de la visite sera fixé en temps opportun avec l'officier de l'état civil. L'autorisation sera présentée spontanément à l'officier de l'état civil lors de chaque visite.

La photographie, photocopie ou autres moyens de reproduction des registres est interdite.

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu au secret absolu quant aux faits inconnus du public et auxquels la personne concernée et sa famille ont un intérêt quelconque à ce qu'ils ne soient pas dévoilés ou publiés. <u>Il sera tenu pour responsable de toute infraction à cette règle.</u>

Tout emploi abusif de la présente autorisation entraînera son retrait immédiat.

Seul le texte officiel fait foi.

Spécimen d'autorisation proposé par le Groupe Romand de Consultation en matière de formation d'état civil (GRC).

AUTORISATION

(Article 30a OEC)

Monsieur

est autorisé à consulter les registres de l'état civil pour des recherches généalogiques liées aux mandats qui lui ont été confiés par des tiers.

Validité: Valable trois ans dès ce jour.

Cette autorisation est valable sur l'ensemble du territoire des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud.

Lieu, le 5 mars 2002 Emolument: 200.- (payé)

Signature

Conditions liées à la divulgation de données personnelles

- Le généalogiste présentera spontanément le mandat de son client à l'officier de l'état civil. Il justifiera de son identité.
- Les renseignements se limiteront strictement aux inscriptions qui servent à atteindre le but spécifié dans le mandat.
- Les renseignements concernant des personnes vivantes ne sont divulguées qu'avec leur consentement.
- Ils sont délivrés sous forme d'extraits, de certificats ou d'attestations contre paiement de l'émolument dû.
- Le jour de la visite sera fixé en temps opportun avec l'officier de l'état civil. L'autorisation sera présentée spontanément à l'officier de l'état civil lors de chaque visite.
- La photographie, photocopie ou autres moyens de reproduction des registres est interdite.
- Les registres doivent être traités avec le plus grand soin et consultés uniquement dans les locaux de l'état civil.
- Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu au secret absolu quant aux faits inconnus du public et auxquels la personne concernée et sa famille ont un intérêt quelconque à ce qu'ils ne soient pas dévoilés ou publiés. <u>Il sera tenu pour responsable de toute infraction à cette règle.</u>

Tout emploi abusif de la présente autorisation entraînera son retrait immédiat.

Seul le texte officiel fait foi.

Les archives de Saint-Maurice sur le web

L'abbaye de St-Maurice ouvre ses archives. Une chance inesperée pour les chercheurs d'ancêtres vaudois et valaisans.

Dans treize ans, en 2015, l'abbaye de Saint-Maurice fêtera le 1500e anniversaire de sa fondation. Un événement aussi exceptionnel même dans la vieille Europe incite les chanoines à se pencher sur leur patrimoine. A l'automne 2001, ils annonçaient qu'ils allaient ouvrir leurs archives à la communauté scientifique, mais aussi aux internautes. Leur contenu sera intégralement disponible sur le web aux alentours de 2006. Cinq ans ne sont pas de trop pour inventorier, scanner et numériser des centaines de milliers de documents.

Mais les internautes ne sont pas condamnés à attendre la fin de l'opération. Dès aujourd'hui, ils peuvent accéder au site, où figurent déjà 5000 fiches et de nombreuses images scannées. Les fiches résument brièvement le contenu d'un acte, la date, le lieu, le nom du notaire ainsi que les personnes et les lieux-dits mentionnés. D'ici janvier 2003, les 15000 notices déjà rédigées devraient être toutes accessibles.

Une mine pour les historiens

Les plus anciennes chartes des archives de Saint-Maurice remontent à la fin du Xe siècle. Sans les incursions des Sarrasins vers 940, elles seraient encore plus anciennes. Parmi elles, des documents solennels tels que bulles papales, diplômes royaux et actes d'échange de territoires. Mais on y trouve aussi une foule de registres plus terre-à-terre qui renseignent sur la vie quotidienne de nombreux villages environnants ou lointains. Car l'abbave n'était pas seulement un haut lieu spirituel, mais aussi un propriétaire temporel qui possédait de vastes domaines. Ainsi, un tiroir entier se réfère à un "procès au sujet de la délimitation de la montagne de Salanfe"...

Fondé en 515 par un roi de Bourgogne, le monastère se situait sur un grand axe transalpin de pèlerinage, celui du Grand-Saint-Bernard. La plupart de ses biens se situaient dans la région Bex-Ollon, dans la vallée du Trient et dans le val de Bagnes. Mais d'autres étaient dispersés dans toute la région lémanique, voire au-delà du Jura et des Alpes. Ses fermiers les plus éloignés se situaient en Toscane et à Abbeville dans la Somme. Le roi saint Louis avait même fait venir des chanoines à Senlis, au nord de Paris.

Précieuses reconnaissances

Les archives gardent la trace du passé de ces territoires. On y trouve par exemple des "volumes de reconnaissances" où les paysans déclaraient quels biens ils tenaient de l'abbaye, de qui ils les avaient repris, où ils se situaient, ce qui y poussait et quel était le montant de la taille percue. L'un d'eux a la forme d'un rouleau de 25 mètres composé de feuilles de parchemin du XIVe siècle cousues ensemble. S'y ajoutent des centaines de minutaires où les notaires résumaient le contenu des actes qu'ils avaient rédigés. Le plus ancien date du milieu du XIIIe siècle une rareté dans l'Europe d'alors.

Mais ouvrir un tel trésor au public est plus vite dit que fait. Il faut d'abord y mettre de l'ordre. Certes, au siècle des Lumières, époque où il était de bon ton de contester les privilèges temporels de l'Eglise, un chanoine avait consacré dix-huit ans à classer des milliers de titres prouvant les droits seigneuriaux de l'abbaye. Malgré cela, il subsiste 160 mètres de rayonnages de documents non classés. La première opération consistera donc à en faire un inventaire complet pour savoir ce qu'ils contiennent. Ce n'est qu'ensuite que les textes pourront être digitalisés et enregistrés sur le Net. Parallèlement, il s'agira de restaurer les documents qui sont en mauvais état.

Mieux que Florence

Jusqu'ici seule une centaine de documents des archives de Florence ont été mises sur le Net. L'opération de Saint-Maurice est donc, par son ampleur, une première mondiale. Elle coûtera 3,5 millions. Une fondation créée en l'an 2000 a déjà trouvé de nombreux sponsors, dont la Loterie romande et plusieurs communes de la région. La Confédération a promis un coup de pouce. Archiviste du couvent, le chanoine Olivier Roduit rappelle que la "mémoire" extraordinaire de Saint-Maurice est un bien collectif qui appartient à la société civile. Pour le Vatican, sa conservation est même un "devoir de justice".

Chartistes au travail

Une quinzaine de personnes, dont plusieurs paléographes, travaillent dans les locaux de la fondation, installés dans un ancien dortoir du collège religieux. L'expérience intéresse les Universités romandes et même l'Ecole des Chartes de Paris y collabore. Pour pouvoir numériser les documents les microfilms sont dépassés il a fallu développer un appareil de scannage très perfectionné, qui puisse venir à bout de la surface très inégale des documents.

Les anciennes "reconnaissances" en particulier sont extrêmement utiles aux généalogistes. De nombreux Valaisans et Vaudois peuvent donc être intéressés par un accès au site, pour lequel une cotisation modeste sera perçue. Contre paiement, ils pourront aussi demander une transcription des actes en écriture moderne, voire même une traduction des textes latins.

Documents choisis

Pour mettre les amateurs en appétit, le nouveau site offre l'accès gratuit à l'image et à la fiche de quelques documents choisis. Le plus ancien est un diplome royal de 1018 par lequel le roi Rodolphe de Bourgogne restitue à l'abbaye des droits dans plusieurs localités des régions lémaniques (dont Vevey, Lutry, Pully, Lully Commugny). Dans un acte de 1277, Uldricus, métral d'Ollon (VD), vend à son gendre une rente annuelle de seize coupes de céréales. En 1370, l'abbé prononce le divorce d'un couple de Salvan marié depuis huit ans. Un contrat de mariage des Marécottes, le testament d'un habitant de Bovernier et le procès d'une sorcière de Bagnes sont également au menu. Le site fournit aussi l'inventaire, par localité, de toutes les "reconnaissances" qui figurent dans les archives. On en recense une trentaine pour le seul village d'Ollon.

Alain Pichard

Cet texte reproduit un article paru le 9 novembre 2002 dans le quotidien lausannois **Vingt-quatre Heures**. L'auteur y a intégré quelques compléments tirés d'un article antérieur de 2001. Publié avec l'autorisation de l'auteur que nous remercions de son obligeance.

Site des archives de Saint-Maurice: http://www.aasm.ch/. Site de l'abbaye: http://www.stmaurice.ch/

PUBLICATIONS

Nous avons reçu:

De Suisse:

Genealogisch-heraldische Gessellschaft der Regio Basel, Regio-Familienforscher, Nr. 4, Dezember 2002

Du Luxembourg:

Association Luxembourgeoise de Généalogie et d'Héraldique - De Familjefuercher, Nummer 62, September 2001

Association Luxembourgeoise de Généalogie et d'Héraldique - De Familjefuercher, Nummer 63, November 2001

Association Luxembourgeoise de Généalogie et d'Héraldique - De Familjefuercher, Nummer 64, Dezember 2001

De France:

Centre Généalogique Savoyard - Sabaudia Perennis, No 213, janvier 2003 Centre départemental d'histoire des familles - Bulletin d'études et de recherches généalogiques en Haute Alsace, No 101, 4ème trimestre 2002

D'Allemagne:

Westdeutsche Gesellschaft für Familienkunde - Mitteilungen, Band 40, Heft 8, Oktober-Dezember 2002

Du Québec:

Société généalogique canadienne-française - Mémoires, volume 53, numéro 3, cahier 233, automne 2002

